FICHE SYNTHÈSE

L'Alliance des petits États insulaires, les changements climatiques et la CdP de Marrakech

9 NOVEMBRE 2016 – Philippe Nadon

MISE EN CONTEXTE

Cette fiche présente une synthèse de la position de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) en vue de la vingt-deuxième Conférence des Parties (CdP22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui aura lieu du 7 novembre au 19 novembre 2016 à Marrakech (Maroc). L'AOSIS est une organisation intergouvernementale d'États côtiers ou insulaires fondée en 1990 qui partagent les défis et les préoccupations concernant l'environnement, en particulier leur vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques comme la hausse du niveau des mers (Alliance of Small Island States 2016).

Les États insulaires et côtiers sont les premiers à subir les conséquences des changements climatiques. Toutefois, ils n'en sont que très peu responsables et n'ont pas de grands moyens pour y faire face. C'est pour ces raisons qu'ils se sont organisés en une alliance afin d'exercer un contrepoids sur la scène internationale et dans les négociations climatiques.

ÉTAT DE SITUATION DE L'AOSIS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'AOSIS, regroupant 39 États membres et cinq membres observateurs, représente 28 % des pays en développement et 20 % du nombre total d'États membres de l'ONU, mais moins de 5 % de la population mondiale ce qui lui pose divers défis (Obijiofor, 2016).

Effectivement, comme mentionné ci-haut, les États insulaires ressentent les premiers les conséquences des changements climatiques tels que la montée du niveau de la mer, le réchauffement de la surface des océans ainsi que l'augmentation de la fréquence et de la force des phénomènes extrêmes (ouragans, tempêtes, inondations, sècheresses, etc.)(Boyer 2016). Qui plus est, ces États insulaires sont généralement isolés et leurs populations se retrouvent souvent rassemblées à un même endroit, les rendant conséquemment plus vulnérable et plus exposée aux dommages causés par les changements climatiques. Cette situation rend les habitants de ces États davantage à risque d'être victimes d'une insécurité alimentaire causée par les conséquences néfastes des phénomènes extrêmes (difficulté d'acheminement des ressources extérieures et zones agricoles pouvant être endommagées ou détruites) (Boyer 2016).

Bien que ces États soient les plus touchés, ils sont responsables de seulement 0,80 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) globales (Nations Unies 2014) et, individuellement, cela représente un peu plus de 0,00001 % en moyenne (International Energy Agency 2014). À titre comparatif, le Canada est responsable à lui seul de 2 % des émissions de GES (Chaloux 2015). Les États de l'alliance ont tout de même présenté leur contribution de réduction de GES quelques semaines avant la CdP21 qui avait lieu à Paris en 2015, sous le principe de responsabilités communes, mais différenciées (Dubois et Pilar 2014). De manière générale, les secteurs les plus émetteurs de GES (donc les secteurs privilégiés par ces États pour leurs contributions) sont ceux de l'énergie, de la gestion des déchets, du transport, de l'agriculture, de l'industrie forestière et de l'industrie manufacturière.

Malgré le fait qu'ils ne soient pas de grands émetteurs de GES, les États membres de l'AOSIS ont été très actifs et ont cherché à influencer les États les plus pollueurs en proposant des objectifs très ambitieux. Par exemple, les Îles Marshall ont été le premier État membre de l'AOSIS à publier ses objectifs en matière de réduction des émissions de GES et « prévoit [donc] de réduire ses émissions de 32 % d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2010, portant ainsi la réduction à 45 % en 2030 afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ». Selon le ministre des Affaires étrangères marshallais, Tony De Brum, le message des États de l'AOSIS peut frapper fort : « Si [les] pays les plus petits, les plus pauvres et les plus isolés géographiquement [peuvent] le faire, alors vous le pouvez aussi », en faisant ici référence aux États les plus pollueurs.

Dans le passé, l'AOSIS s'est rapidement allié pour avoir une chance de tirer son épingle du jeu. D'abord aux côtés du Groupe des 77 (G77) (groupe de pays en voie de développement) dans le processus de négociation qui a mené à l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997. Puis, en 2009, lors de la CdP15, l'AOSIS (de même que le G77, la Chine et l'Alliance bolivarienne pour les Amériques) souhaitait ne pas dépasser une augmentation moyenne de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle d'ici 2100. C'est plutôt la mesure de 2 °C qui fut retenue. Celle-ci fut approuvée par tous les États, une première dans l'histoire des négociations climatiques internationales.

Depuis, l'AOSIS a conservé cette position et c'est avec celle-ci qu'elle est arrivée à faire inclure le 1,5 °C dans l'Accord de Paris qui a été adopté le 12 décembre 2015. En effet, cet accord prévoit à l'*Article 2.1.a* que les États vont contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques » (Organisation des Nations Unies 2015, 3). Initialement, l'objectif de 1,5 °C n'était pas envisagé par les États, mais il a finalement été ajouté sous la pression de l'AOSIS et des pays d'Afrique (Hanne et Losson 2015). Bien que la notion de pertes et préjudices apparaît dans l'Accord de Paris, elle n'explique pas grand-chose, l'AOSIS prône donc depuis 2013 qu'un dispositif de compensation financière soit mis sur pied, chose qui n'est pas très bien accueillie par une grande partie des autres États (Alliance of Small Island States 2013).

POLLUTION DES ÉTATS AU SEIN DE L'AOSIS

L'AOSIS est généralement bien représenté lors des CdP et ne connaît pas de divisions internes importantes. Toutefois, ils demeurent peu entendus puisqu'ils ne sont pas de grandes puissances avec d'énormes moyens. L'une des faiblesses de ce genre d'alliance est ainsi le risque qu'une partie de l'alliance soit « achetée » par des pays plus puissants, réduisant par conséquent sa force (Biermann et Chevalier 2014).

Également, diverses situations pourraient entrainer des positions différentes au sein de l'alliance. En effet, même s'ils partagent des stratégies et des positions lors des grandes négociations internationales, il n'en demeure pas moins que chaque État vit des situations différentes et a divers moyens d'y faire face. Par exemple, une partie de la population de Kiribati a été déplacée à cause de la montée des eaux, alors que cette hausse affecte davantage les Palaos au niveau de ses ressources naturelles et de son écosystème sous-marin qui a été gravement perturbé (Agence France-Presse 2014). À Tuvalu, cette hausse a affecté davantage les cultures et le mode de vie engendrant également des problèmes sanitaires (Agence France-Presse 2014). Malgré ces exemples illustrant l'impact multiple des changements climatiques parmi les États membres de l'AOSIS, la cohésion interne demeure. Leur seule chance de faire avancer leurs intérêts est de rester unie sous l'AOSIS, comme ils l'ont fait lors de l'adoption de l'Accord de Paris avec l'intégration du 1,5 °C.

ENJEUX SOULEVÉS ET PRINCIPALES REVENDICATIONS

L'AOSIS est le premier regroupement d'États à soulever les problèmes des îles au travers les changements climatiques (Agence France-Presse 2016). Plus précisément, cette alliance revendique trois enjeux importants :

1- Contenir à 1,5 °C la température moyenne de la planète par rapport aux niveaux préindustriels, et ce, d'ici 2100 (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2013, 9);
2- La mise sur pied d'un dispositif de compensation financière des pertes et préjudices qui prendrait en charge les conséquences liées au réchauffement climatique comme les phénomènes extrêmes (Damian 2015);
3- L'attribution d'une part importante aux membres de l'AOSIS parmi les 100 milliards de dollars sensée être donnée par les États développés (Agence France-Presse 2016).

Références bibliographiques et informations utiles

Agence France-Presse, « Accord de Paris sur le climat: où en est-on huit mois après la COP21? », *Le Huffington Post Québec*, 31 août 2016, URL http://quebec.huffingtonpost.ca/2016/08/31/accord-de-paris-sur-le-climat-ou-en-est-on-huit-mois-apres-la-cop21_n_11791138.html

Agence France-Presse, « Les Seychelles appellent les petites îles à s'unir pour ne pas disparaître », *La Presse*, 11 novembre 2014, URL http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/changements-climatiques/201411/11/01-4817885-les-seychelles-appellent-les-petites-iles-a-sunir-pour-ne-pas-disparaitre.php

Aginam, Obijiofor, « Climate Change Diplomacy and Small Island Developing States », *United Nations University*, 2011, URL http://unu.edu/publications/articles/climate-change-diplomacy-and-small-island-developing-states.html

Alliance of Small Island States, 2013, URL http://aosis.org/for-immediate-release-small-islands-call-for-urgency-in-warsaw-in-wake-of-deadly-typhoon/

Alliance of Small Island States, 2016, URL http://aosis.org/about/

Biermann, Lisa et Ange Chevallier, 2014, *Les enjeux de la COP21*, URL https://blog-sciencespo-environnement.com/ 2015/02/15/les-enjeux-de-la-cop21/

Boyer, Xavier, « Les Petits états insulaires en développement : position et stratégie vs les changements climatiques », *Monde 68,* 10 février 2016, URL http://monde68.brebeuf.qc.ca/2016/02/10/les-petits-etats-insulaires-en-developpement-position-et-strategie-vs-les-changements-climatiques/

Chaloux, Annie, 2015, *Le Canada, les changements climatiques et la CdP de Paris*, Observatoire des politiques publiques, URL http://oppus.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/Le-Canada-les-changements-climatiques_fiche-001_V2.pdf

Références bibliographiques et informations utiles (suite)

Damian, Michel, 2015, *Le financement des « pertes et préjudices » et dommages aux pays vulnérables,* URL http://www.strategie.gouv.fr/actualites/financement-pertes-prejudices-dommages-aux-pays-vulnerables

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2013, *Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques – Résumé à l'intention des décideurs*, GIEC, 9.

Hanne, Isabelle et Christian Losson, « La COP21, mots-clés en main », *Libération*, 29 novembre 2015, URL http://www.liberation.fr/planete/2015/11/29/la-conference-mots-cles-en-main_1417061

International Energy Agency, 2014, *IEA Energy Atlas*, URL http://energyatlas.iea.org/#!/tellmap/1378539487

Maljean-Dubois, Sandrine et Pilar Moraga Sariego, « Le principe des responsabilités communes mais différenciées dans le régime international du climat », *Les Cahiers de droit*, vol. 55, n. 1, 2014, 100.

Nations unies, 2014, URL http://www.un.org/press/fr/2014/DEV3110.doc.htm

Organisation des Nations unies, *Accord de Paris*, 2015, 3.

Publié par :

Observatoire des politiques publiques
de l'Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrook, Qc, J1K 2R1
+ 1 (819) 821-8000 poste 63622

Contact :
Annie Chaloux
Annie.Chaloux@USherbrooke.ca

http://oppus.recherche.usherbrooke.ca

Cette note d'analyse est basée sur les travaux de l'Observatoire des politiques publiques de l'Université de Sherbrooke (OPPUS). Les points de vue exprimés dans cette fiche sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou l'opinion de l'OPPUS et de ses partenaires.

OPPUS OBSERVATOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE